

Appel à projets

Unité péri-opératoire pour personne en situation de handicap 2024

Mars 2024

Mohamed ASHRAF, chargé de projets PMT, DOS

Hamza LAFDILI, responsable département PMT, DOS

Dr Catherine REY-QUINIO, conseillère médicale -
politique en faveur des personnes handicapées, DA

Table des matières

I. Contexte	3
II. Objectifs	4
IV. Engagements	5
V. Budget	5
VI. Dossier de candidature	5
VII. Sélection des projets.....	6
VIII. Calendrier	6
IX. Personnes ressources	6

I. Contexte

La décision du Comité Européen des Droits Sociaux (CEDS) du Conseil de l'Europe d'avril 2023, relative aux droits des personnes en situation de handicap, suggère que des mesures plus efficaces pourraient être adoptées par le gouvernement français, en concordance avec la charte sociale européenne, pour **améliorer l'accès aux soins de cette population**.

Ainsi, afin de mieux identifier les besoins et mettre en place des actions ciblées, une enquête a été menée auprès des centres experts dans la prise en charge chirurgicale des personnes en situation de handicap en Île-de-France.

Plusieurs éléments ont été mis en évidence : des locaux et des équipements adaptés, mais certaines ressources humaines insuffisantes, notamment le personnel paramédical habilité à prendre charge les patients en situation de handicap tout au long de leur parcours chirurgical ; la communication vers d'autres centres experts dans la prise en charge de personnes en situation de handicap non fluide ainsi qu'un fonctionnement en réseau peu fonctionnel.

Plusieurs pistes d'amélioration ont été envisagées :

- en matière de ressources humaines : moyens humains dédiés (aides-soignants et infirmières) ;
- et, en matière de circuits, notamment pour les urgences, au niveau des centres prenant en charge des pathologies chirurgicales non liées aux handicaps.

D'autres constats ont été faits pour la prise en charge par des équipes chirurgicales non spécialisées du handicap, car **les personnes en situation de handicap** ont souvent des **besoins spécifiques** pour leur prise en charge. Ces besoins concernent rarement les techniques opératoires elles-mêmes, mais plus souvent la prise en charge périopératoire, en termes de :

- Logistique, conditions d'hébergement et conditions de déplacement ...
- Conditions et de modalités de réalisation des soins liés aux interventions ;
- Poursuite des gestes usuels réalisés par la personne en situation de handicap ou de son entourage...

Ceci conduit au minimum à un inconfort, voire un stress ou de manière plus néfaste, une altération de la qualité des soins conduisant dans certains cas, à un refus de soins.

Par conséquent, l'Agence Régionale de Santé Île-de-France a décidé de mettre en œuvre des actions à trois niveaux :

1. La mise en place d'une **plate-forme régionale** afin de conseiller les équipes non spécialisées dans la prise en charge des personnes en situation de handicap, mais aussi d'orienter les patients pour certaines situations cliniques liées aux

handicaps en vue d'un avis spécialisé ;

2. La **formation des équipes chirurgicales non spécialisées** à la prise en charge des patients en situation de handicap, par la réalisation de vidéos dans différentes disciplines chirurgicales, après l'évaluation de leurs besoins, ainsi que la mise à disposition d'un répertoire d'outils pédagogiques relatifs à cette thématique sur le site de l'observatoire de la chirurgie de l'ARS IDF ;
3. **L'appui des centres experts** pour leur fonctionnement.

En 2023, afin d'appuyer les centres experts dans leur fonctionnement, l'ARS Île-de-France a lancé un appel à projets avec pour objectif de soutenir trois unités périopératoires pour les personnes en situation de handicap (UPOH) en orthopédie, en gynécologie et en urologie.

II. Objectifs

L'objectif de ce nouvel appel à projets est de mettre en place ou soutenir trois UPOH complémentaires dans les centres experts en ciblant de nouvelles disciplines chirurgicales (hors orthopédie, gynécologie et urologie) : ORL, neurochirurgie, stomatologie, chirurgie digestive, etc. Leur mission sera triple :

1. Assurer la prise en charge multidisciplinaire des chirurgies complexes liées aux différents handicaps tout au long du parcours du patient ;
2. Assurer une mission de centre de recours ;
3. Participer à la formation des équipes chirurgicales non spécialisées.

III. Modalités du projet

Cet appel à projets concerne les équipes ayant une activité chirurgicale spécifique des handicaps.

Les projets devront intégrer une pluridisciplinarité : médecin, chirurgien, rééducateur et masseur-kinésithérapeute au minimum.

Il pourra s'agir de :

- Projet d'établissement mettant en place une unité de Médecine Physique et de Réadaptation (MPR) pour la préparation préopératoire puis de suivi postopératoire ;
- Ou de projet de service intégrant les différentes composantes du parcours patient nécessaires à la prise en charge chirurgicale des personnes en situation de handicap.

L'appui financier de l'ARS pourra permettre la réalisation de formations pour le personnel, l'achat d'équipements, du temps de coordination, voire l'évaluation et le suivi pré, per et postopératoire.

IV. Engagements

Les établissements candidats s'engagent à :

- Mettre en œuvre le projet avant le deuxième semestre de l'année 2024 ;
- Réaliser cette activité selon les critères de qualité ;
- Réaliser une évaluation médicale notamment sur l'expérience des patients type Patient-Reported Outcome Measures (PROM) ;
- Participer à un comité technique régional animé par l'ARS qui aura pour rôle de suivre l'ensemble des projets retenus ;
- Présenter les résultats du projet lors d'une réunion avec l'ARS IDF ;
- Fournir à l'ARS IDF un rapport technique et financier du projet à un an de sa mise en œuvre.

V. Budget

Le financement de l'ARS sera limité à 50 000 € par projet au maximum, non reconductible.

L'accompagnement financier pourra permettre de contribuer au financement :

- Du temps médical ou paramédical pour la mise en œuvre du projet ;
- Du temps paramédical pour la coordination ;
- L'achat de matériel ;
- L'adaptation de l'environnement ;
- Des formations pour les professionnels médicaux et paramédicaux de l'établissement.

VI. Dossier de candidature

La candidature s'effectuera au travers du portail de démarches-simplifiées, au lien suivant :

[Démarches simplifiées](#)

Le dossier de candidature devra comprendre :

- L'équipe projet, dont un référent ;
- La description de l'établissement ;
- La description de l'activité chirurgicale concernée par la démarche ;
- La description de l'organisation du parcours patient dans l'établissement, associant anesthésistes, chirurgiens, rééducateurs, masseurs-kinésithérapeutes en précisant les noms des praticiens concernés représentant la personne ressource de chaque secteur ;
- La description des formations pour le personnel concernant les procédures mises

en place pour le parcours patient ;

- La description des modalités de mise en œuvre du projet ;
- L'engagement de la direction médicale et administrative ;
- Le calendrier de mise en œuvre du projet ;
- La description détaillée de l'utilisation de la subvention allouée prévue.

Une évaluation de l'impact du projet devait être formalisée dans le dossier et analysée sur une période de 6 mois, après la mise en œuvre du projet. Il est souhaitable que cette évaluation couvre la dimension médicale ainsi que l'expérience des patients de type PROM.

Les dossiers électroniques déposés après échéance du délai de dépôt et les dossiers ne présentant pas le budget détaillé du projet, et le montant de l'aide attendue et son affectation se verront opposer un refus préalable.

VII. Sélection des projets

Un comité de sélection est constitué auprès de l'ARS en partenariat avec un groupe d'experts comportant des représentants des fédérations, des professionnels concernés, des associations de patients, qui rendra une proposition d'avis au directeur général de l'ARS.

VIII. Calendrier

Date de publication de l'AAP : **20 mars 2024** ;

Date limite de soumission du dossier de candidature : **30 avril 2024** ;

Date de réunion du Comité de sélection : **fin mai 2024** ;

Notification des résultats de la sélection : **juin 2024**.

IX. Personnes ressources

M. Mohamed ASHRAF: mohamed.ashraf@ars.sante.fr

Dr Catherine REY-QUINIO: Catherine.REY-QUINIO@ars.sante.fr

M. Hamza LAFDILI : hamza.lafdili@ars.sante.fr

Messagerie générique : ars-idf-dos-plateau-mt@ars.sante.fr

**Agence Régionale de Santé Île-de-France,
13 rue du Landy, 93200 – Saint-Denis
Tél 01.44.02.00.00**

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr>